

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1317****24 décembre 2004****SOMMAIRE**

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Alov, S.à r.l., Luxembourg.....  | 63170 | One-Two-Three Holding S.A., Luxembourg.....   | 63189 |
| Bedevco S.A., Luxembourg.....  | 63197 | P.T. Investments S.A., Luxembourg.....  | 63199 |
| Cupidon S.A.....   | 63190 | PAR 4 S.A., Luxembourg.....   | 63193 |
| Datheda Investment S.A., Luxembourg .....                                    | 63206 | Pacific Mezz (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach... ..   | 63200 |
| E.T.I.C., European Trading and Invest Company<br>S.A., Luxembourg .....      | 63212 | RedBirds Participations, S.à r.l., Luxembourg... ..   | 63191 |
| E.T.I.C., European Trading and Invest Company<br>S.A., Luxembourg .....      | 63214 | RedBirds Participations, S.à r.l., Luxembourg... ..   | 63193 |
| Electro-Team, S.à r.l., Luxembourg.....                                      | 63187 | Rhododendron S.A., Luxembourg .....   | 63198 |
| EOP Europrogetti S.A. ....   | 63185 | Rhododendron S.A., Luxembourg .....   | 63198 |
| Eworks Europe S.A., Luxembourg .....   | 63199 | S.I.I.C. S.A., Société d'Investissements Immobiliers<br>et Commerciaux S.A., Luxembourg ..... | 63195 |
| Gemtel S.A., Luxembourg .....  | 63169 | Schenk Luxembourg S.A., Weiswampach .....   | 63215 |
| Goodness S.A. ....   | 63190 | Socamil S.A., Luxembourg .....  | 63199 |
| Hoctofin S.A.H., Luxembourg .....  | 63196 | Stornoway Investment S.A., Luxembourg.....  | 63216 |
| Ilys S.A., Luxembourg .....  | 63196 | Thesus Media & Creation S.A., Luxembourg-Kirch-<br>berg.....                                  | 63182 |
| International Pension Administration, S.à r.l., Lu-<br>xembourg.....         | 63206 | Today's Ink, S.à r.l., Beckerich .....  | 63216 |
| Kellogg Lux III, S.à r.l., Luxembourg .....                                  | 63175 | Unibeton Luxembourg S.A., Luxembourg.....   | 63170 |
| LSF IV TMK Holding, S.à r.l., Luxembourg.....                                | 63186 | United Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxem-<br>bourg.....                                | 63207 |
| Marinelli Immobilière, S.à r.l., Helmsange .....                             | 63190 | United Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxem-<br>bourg.....                                | 63212 |
| Mawashi Geri S.A., Luxembourg .....  | 63214 | Virago Group S.A., Luxembourg .....   | 63197 |
| Mawashi Geri S.A., Luxembourg .....  | 63215 | Westvaco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg... ..   | 63197 |
| Media Update, S.à r.l., Fentange.....  | 63181 |   |       |
| Medinvest International (Invecom Management<br>S.A.) S.C.A., Luxembourg..... | 63180 |   |       |

**GEMTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 76.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(086620.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**UNIBETON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(086419.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

---

**ALOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 103.414.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the first day of the month of October.  
Before Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597,

being represented by Maître Antoine Schaus, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated October 1<sup>st</sup>, 2004 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ALOV, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ALOV, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates debentures or other instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), divided into twenty-five (25) shares with a par value of five hundred euros (500.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, share transfers to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of manager by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole manager of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or by way of general meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th June at 11.00 a.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year

increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties and the notary, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscriber                 | Number of subscribed Shares | Subscription Price |
|----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| APAX WW NOMINEES Ltd ..... | 25                          | 12,500.- EUR       |
| Total .....                | 25                          | 12,500.- EUR       |

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
2. The following person is named manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Werner Stocker, businessman, residing at Sagiweg 1, CH-6402, Küssnacht am Rigi, Switzerland, born on 22<sup>nd</sup> September 1946 at Zürich, Switzerland.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2004.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597, représentée par Me Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> octobre 2004 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, ALOV, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALOV, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance ou autres instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées générales. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

**Art. 12.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteur                   | Nombre de parts sociales souscrites | Prix de souscription |
|--------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| APAX WW NOMINEES Ltd . . . . . | 25                                  | 12.500,- EUR         |
| Total . . . . .                | 25                                  | 12.500,- EUR         |

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Werner Stocker, homme d'affaires, résidant Sagiweg 1, CH-6402 Küssnacht am Rigi, Suisse, né le 22 septembre 1946 à Zurich, Suisse.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

En foi de quoi Nous, notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 47, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

J. Elvinger.

(083458.3/211/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**KELLOGG LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.520.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared

KELLOGG INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, a company incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office 1209 Orange Street, Wilmington, USA and being registered under number 20-1657054 with the Internal Revenue Service,

represented by Mrs Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal

which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company KELLOGG LUX III, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KELLOGG LUX III, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has or will have an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros ( EUR 25.-) each. The capital of the Company may

be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

*Vis-à-vis* third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on first Monday of the month of May at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year in-



creased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

five hundred (500) shares at a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each for a total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 USA, born in Springfield, Illinois, USA on July 15, 1956.

Mr Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, residing in One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, USA, born in Forest Hills, New York, USA on September 17, 1964.

Mr Joel Wittenberg, Vice President - Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Washington DC, USA, on December 19, 1960.

Mrs. Catherine N. Palin, Counsel, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in McHenry, Illinois, USA, on February 8, 1968.

Mr Richard W. Schell, Vice President - Assistant Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Midland, MI, USA, on December 9, 1963.

Mr Alan Lam, Chartered Accountant, residing in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, born in Rose Hill, Mari-tius, on February 28, 1969.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Kellogg International Holding Company, une société créée et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée sous le numéro 20-1657054 avec le Internal Revenue Service,

représentée par Madame Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

qui, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée KELLOGG LUX III, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Kellogg Lux III, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a ou aura un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les résolutions circulaires dûment exécutées faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par

la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 560A, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 Etats-Unis d'Amérique, né à Springfield, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 15 juillet 1956.

Monsieur Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Forest Hills, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 septembre 1964.

Monsieur Joel Wittenberg, Vice President-Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, le 19 décembre 1960.

Madame Catherine N. Palin, Counsel, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis, née à McHenry, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 février 1968.

Monsieur Richard W. Schell, Vice President-Assistant Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Midland, MI, Etats-Unis d'Amérique, le 9 décembre 1963.

Monsieur Alan Lam, Chartered Accountant, demeurant au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, né à Rose Hill, Maritius, le 28 février 1969.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2004, vol. 428, fol. 94, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085503.3/242/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT S.A.) S.C.A.,  
Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.357.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004*

- Approbation des comptes au 31 décembre 2003.

- L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Angelo Facchinetti en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance intervenue en date du 15 octobre 2003.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Ruggeromassimo Jannuzzelli en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance.

- L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance, au gérant ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2003.

- L'assemblée décide de renommer PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises pour une année, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03296. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(085826.3/817/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**MEDIA UPDATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz.

R. C. Luxembourg B 103.574.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Georges Noesen, technicien en informatique, né à Luxembourg, le 22 juillet 1970, demeurant à L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MEDIA UPDATE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, en priorité par Internet, d'équipements de bureau, de matériel informatique (hardware et software), de matériel audiovisuel (photo, vidéo, hifi), ainsi que la prestation d'impressions et de numérisations de photos et de films de toutes sortes.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Georges Noesen, technicien en informatique, demeurant à L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe(nt) leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société; il(s) ne sera/seront responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Georges Noesen, technicien en informatique, né à Luxembourg, le 22 juillet 1970, demeurant à L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz.

2. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

3. Le siège de la société est établi à L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Noesen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2004.

M. Decker.

(086366.3/241/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**THESUS MEDIA & CREATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 103.561.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais FORTEM SECURITIES LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669676,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage,

2. La société de droit anglais PERENNIUS INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669770,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de THESUS MEDIA & CREATION S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la conception et la création artistique, la production d'édition limitée;
- la communication d'entreprise, la promotion d'image sous toutes ses formes;
- la réalisation de prestations graphiques et visuelles à titre principal, annexes, connexes et accessoires à toute création;
- la direction artistique;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

#### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

|  |     |
|--|-----|
| 1. la société FORTEM SECURITIES LIMITED, préqualifiée, cinquante actions. . . . .      | 50  |
| 2. la société PERENNIUS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cinquante actions . . . . . | 50  |
| Total: cent actions . . . . .  | 100 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.530,- EUR.



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, telles que représentées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) La société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 73.140,
  - b) La société anonyme MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A. avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 98.964,
  - c) Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire la société COSELUX, S.à r.l. avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 65.949.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du Notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connues du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Coustet, Peiffer, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, vol. 145S, fol. 43, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2004.

M. Decker.

(086263.3/241/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**EOP EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.363.

*Dénonciation d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 13 décembre 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

EOP EUROPROGETTI S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur-délégué et Administrateur;

- INTERMAN SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur;

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes;

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Signature

*L'Agent Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04870. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085729.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 88.713.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of October.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay, with professional address in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 7 October 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.713, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Gérard Lecuit, dated 24 July 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1489 of 15 October 2002, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 26 April 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 663 of 29 June 2004.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 73,125.- and to pay a share premium of EUR 72.12 in order to increase the share capital from its current amount of EUR 597,000.- to a total amount of EUR 670,125.- by the issuance of 585 new shares with a par value of EUR 125.- each.

All the 585 new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of EUR 72.12 has been paid by the Sole Shareholder so that the total amount of EUR 73,197.12 is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 5,361 shares.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 670,125.-, represented by 5,361 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé Unique), représentée par M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l. (la Société), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.713, existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon un acte du notaire Maître Gérard Lecuit daté du 24 juillet 2002, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1489 du 15 octobre

2002, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, daté du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 663 du 29 juin 2004.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 73.125,- et de payer une prime d'émission de EUR 72,12 en vue d'augmenter le capital de son montant actuel de EUR 597.000,- à un montant total de EUR 670.125,- par l'émission de 585 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Toutes les 585 nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission de EUR 72,12 a été payée par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de EUR 73.197,12 est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associé Unique détient la totalité des 5.361 parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 670.125,-, représenté par 5.361 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 17, case 7. – Reçu 731,97 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086770.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**ELECTRO-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R. C. Luxembourg B 103.573.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mathias Joseph Schmit, maître-électricien, né le 29 novembre 1929 à Sandweiler, demeurant à L-1232 Howald, 39, rue Ernest Beres;
- 2) Monsieur Janvier Schmit, employé privé, né le 8 mars 1958 à Luxembourg, demeurant à L-5880 Hesperange, 24, Ceinture um Schlass;
- 3) Monsieur Marc Jentges, électro-technicien, né le 24 décembre 1963 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6750 Musson, 29, rue Palgé;
- 4) Monsieur José Cravo Manaia, électricien, né le 10 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-4976 Bettange-sur-Mess, 27, rue du Kiem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ELECTRO-TEAM, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de six cents euros (EUR 600,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit, par:

|   |     |
|---|-----|
| 1. Monsieur Mathias Joseph Schmit, maître-électricien, né le 29 novembre 1929 à Sandweiler, demeurant à L-1232 Howald, 39, rue Ernest Beres, vingt-cinq parts sociales. . . . . | 25  |
| 2. Monsieur Janvier Schmit, employé privé, né le 8 mars 1958 à Luxembourg, demeurant à L-5880 Hesperange, 24, Ceinture um Schlass, vingt-cinq parts sociales. . . . .           | 25  |
| 3. Monsieur Marc Jentges, électro-technicien, né le 24 décembre 1963 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6750 Musson, 29, rue Palgé, vingt-cinq parts sociales . . . . .     | 25  |
| 4. Monsieur José Cravo Manaia, électricien, né le 10 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-4976 Bet-tange-sur-Mess, 27, rue du Kiem, vingt-cinq parts sociales . . . . .     | 25  |
| Total: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2004.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.
- Est nommé gérant technique de la société pour disposer de l'autorisation de faire le commerce, pour une durée indéterminée, Monsieur Mathias Joseph Schmit, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif de la société Monsieur Janvier Schmit, préqualifié.
- Pour tout engagement ne dépassant pas un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) la société sera valablement engagée par les signatures conjointes du gérant administratif ou du gérant technique et d'un des autres associés.

Pour tout engagement supérieur à ce montant, la société est valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et d'un des autres associés.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.J. Schmit, J. Schmit, M. Jentges, J. Cravo Manaia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 6. – Reçu 600 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 octobre 2004.

T. Metzler.

(086369.3/222/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**ONE-TWO-THREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.169.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 18 octobre 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes clos au 31 décembre 2003 et de reporter la perte de l'exercice 2003 sur les exercices suivants.
- de continuer conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales les activités de la société malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2003 dépassant plus des trois quarts du capital social;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Paul Mousel

Guy Harles

Ute Bräuer

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004.

*Pour ONE-TWO-THREE HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05284. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(085959.3/1005/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**CUPIDON S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.927.

*Dénonciation d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 19 septembre 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

CUPIDON S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;

- TCG GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED ayant son siège social au Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège social au Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes;

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085727.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**GOODNESS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.298.

*Dénonciation d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 décembre 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

GOODNESS S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué et Administrateur;

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social au Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur;

- T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;

- C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085728.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**MARINELLI IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7246 Helmsange, 15, rue Paul Elvinger.

R. C. Luxembourg B 91.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Marinelli.

(086225.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**RedBirds PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.352.

In the year two thousand and four, on the fifth of October.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) EURAZEO S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of France, with registered office at 3, rue Jacques Bingen, F-75017 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 692 030 992,

2) FCPR PRAGMA, a «Fonds Commun de Placement à Risques» incorporated and organized under the laws of France, with registered office at 13, avenue Hoche, F-75008 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 437 666 373,

both here represented by Mrs Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on October 4 and 5, 2004.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- EURAZEO S.A. and FCPR PRAGMA are the shareholders (the Shareholders) of RedBirds PARTICIPATIONS, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 20, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 4, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- the Company's share capital is presently set at three million one hundred fifty thousand euro (3,150,000.- EUR), divided into one hundred twenty-six thousand (126,000) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty-one million four hundred fifty thousand two hundred euro (51,450,200.- EUR), in order to bring the Company's share capital from its present amount of three million one hundred fifty thousand euro (3,150,000.- EUR), divided into one hundred twenty-six thousand (126,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, to fifty-four million six hundred thousand two hundred euro (54,600,200.- EUR) by the creation and issuance of two million fifty-eight thousand eight (2,058,008) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, VILLIERS HOLDING 2, a «société par actions simplifiée» incorporated and organized under the laws of France, with registered office at 3, rue Jacques Bingen, F-75017 Paris, represented by Mrs Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 5, 2004, declares to subscribe the new shares and to have them fully paid-up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities for an aggregate amount of fifty-four million five hundred nine thousand six hundred seventy-four euro seventy-six cents (54,509,674.76 EUR) out of which fifty-one million four hundred fifty thousand two hundred euro (51,450,200.- EUR) are affected to the share capital of the Company.

The surplus between the nominal value of the new shares and the value of the contribution in kind, i.e. an amount of three million fifty-nine thousand four hundred seventy-four euro seventy-six cents (3,059,474.76 EUR) will be transferred to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of VILLIERS HOLDING 2 that:

- all assets and liabilities of VILLIERS HOLDING 2 are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of VILLIERS HOLDING 2 per attached balance sheet is estimated to be fifty-four million five hundred nine thousand six hundred seventy-four euro seventy-six cents (54,509,674.76 EUR);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to RedBirds PARTICIPATIONS exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by VILLIERS HOLDING 2.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-four million six hundred thousand two hundred euro (54,600,200.- EUR), represented by two million one hundred eighty-four thousand eight (2,184,008) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 7,000.- EUR.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from VILLIERS HOLDING 2, a company incorporated under the laws of France, a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le cinq octobre,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) EURAZEO S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 3, rue Jacques Bingen, à F-75017 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992,

2) FCPR PRAGMA, un Fonds Commun de Placement à Risques de droit français, ayant son siège social au 13, avenue Hoche, à F-75008 Paris, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 666 373,

toutes deux ici représentées par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données en date des 4 et 5 octobre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- EURAZEO S.A et FCPR PRAGMA sont les associés de RedBirds PARTICIPATIONS (les Associés), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 2004 non encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- le capital social de la Société est fixé à trois millions cent cinquante mille euros (3.150.000.- EUR), représenté par cent vingt-six mille (126.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante et un millions quatre cent cinquante mille deux cents euros (51.450.200.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille euros (3.150.000.- EUR) divisé en cent vingt-six mille (126.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, à un montant de cinquante-quatre millions six cent mille deux cents euros (54.600.200.- EUR) par la création et l'émission de deux millions cinquante-huit mille huit (2.058.008) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, VILLIERS HOLDING 2, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 3, rue Jacques Bingen, F-75017 Paris, représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004, déclare souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs, pour une valeur totale de cinquante-quatre millions cinq cent neuf mille six cent soixante-quatorze euros soixante-seize cents (54.509.674,76 EUR), dont cinquante et un millions quatre cent cinquante mille deux cents euros (51.450.200.- EUR) sont crédités au compte capital de la Société.

La différence entre la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature, soit un montant de trois millions cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quatorze euros soixante-seize cents (3.059.474,76 EUR), sera transférée à un compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de VILLIERS HOLDING 2 en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de VILLIERS HOLDING 2 sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté de ce jour;



- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de VILLIERS HOLDING 2 selon le bilan intérimaire est évaluée à cinquante-quatre millions cinq cent neuf mille six cent soixante-quatorze euros soixante-seize cents (54.509.674,76 EUR);

- il n'existe aucun empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à RedBirds PARTICIPATIONS;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à la Société ont été accomplies par VILLIERS HOLDING 2.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre millions six cent mille deux cents euros (54.600.200,- EUR), divisé en deux millions cent quatre-vingt-quatre mille huit (2.184.008) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 7.000,- EUR.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de VILLIERS HOLDING 2, une société de droit français, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, vol. 145S, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

P. Frieders.

(086862.3/212/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

#### **RedBirds PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

P. Frieders.

(086863.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

#### **PAR 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 103.596.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,

2) FAIRWAY S.A., une société avec siège social au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Doris Leesch, préqualifiée.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAR 4 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de terrains et d'immeubles pour son propre compte.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2005.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Madame Doris Leesch, préqualifiée, dix actions . . . . .       | 10  |
| 2) FAIRWAY S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix actions . . . . . | 90  |
| Total: cent actions . . . . .                                     | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,
- 2) Monsieur Russell Edwards, courtier, demeurant au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,
- 3) Mademoiselle Polly Edwards, étudiante, demeurant au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société FIDUPLAN S.A., R.C.S. Luxembourg B 44.563, établie au 87, rue Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

5.- Le siège de la Société est fixé au 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à élire Madame Doris Leesch, préqualifiée, au poste d'administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Leesch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 145S, fol. 48, case 8. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086687.3/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**S.I.I.C. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 42.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(086288.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**ILYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.079.

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 octobre 2004 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Il résulte de cette même assemblée que les administrateurs suivants ont démissionné de leurs fonctions:

- Monsieur Patrice Declerieux;
- La société WEB INTERNATIONAL GROUP LTD.

3. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une durée de 6 ans:

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de la manière suivante:

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4. Le commissaire aux comptes FIDUS GESTION S.A., a démissionné de ses fonctions.

5. Le commissaire aux comptes CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 est nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04650. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085812.3/1035/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**HOCTOFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.554.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 octobre 2004*  
*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Monsieur Luca Checchinato et de Monsieur Dominique Audia décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2003 et du 14 juillet 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 4 à 3 et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'Administration*

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HOCTOFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05585. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085926.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**VIRAGO GROUP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 25.077.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société VIRAGO GROUP S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R. C. B 25.077 avec effet immédiat:

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Mme Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- La société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), R. C. section B 23.020, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085894.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**BEDEVCO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 72.918.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société BEDEVCO S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R. C. B 72.918 avec effet immédiat:

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- M<sup>e</sup> Claude Brasseur, avocat, avec adresse professionnelle au 206, avenue du Roi, B-1190 Bruxelles, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- La société EUROCOMPTE S.A., R. C., section B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085905.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**WESTVACO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 116.850,-.**

Siège social: L-5365 Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.110.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 septembre 2004 que:

1) L'associé unique de la Société a accepté la démission des personnes suivantes de leur poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet en date du 30 septembre 2004:

- M. Wendel L. Willkie II, cadre, né le 29 octobre 1951 à Indiana (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 155, Christie Hill Road, Darien, CT 06820, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Rita V. Foley, cadre, né le 20 mars 1953 à Boston, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 299, Park Avenue, New York, New York 10171, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Virginia McLain, directeur, né le 17 mars 1951 à Schenectady, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1, High Ridge Park, Stamford, Connecticut, CT 0690, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Andrew Dreszer, directeur, né le 9 mars 1951 à Washington, DC (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 94, Edelsgrub, A-8302 Nestelbach, Autriche.

2) L'associé unique de la Société a donné décharge à chacune des personnes précédemment citées pour l'exercice de leur fonction de gérant de la Société jusqu'au jour de leur démission.

3) L'associé unique de la Société a nommé la personne suivante au poste de gérant de la Société, avec effet en date du 30 septembre 2004 et pour une durée indéterminée:

- Mme Linda M. Sheffield, Vice-président de la société MEADWESTVACO CORPORATION, née le 29 décembre 1956 à Yonkers, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 2511, Muirfield Way, Beavercreek, OH-45431, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 septembre 2004 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- M. William Frank Plon, directeur financier, né le 13 juillet 1968 à Vienne, (Autriche), demeurant au 202, East 21st Street Apt. 2B, New York, New York 10010, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert Evan Birkenholz, cadre financier, né le 25 mai 1960 dans le Queens, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 5, North Ridge, Armonk, New York 10504, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Linda M. Sheffield, Vice-président de la société MEADWESTVACO CORPORATION, née le 29 décembre 1956 à Yonkers, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 2511, Muirfield Way, Beavercreek, OH-45431, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Dominique Ransquin, économiste, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Romain Thillens, économiste, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05833. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085916.3/556/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.173.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2004, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Olivier Henz, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05723. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086072.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086270.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**EWORCS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.961.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2004*  
*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Lazzati décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 31 mars 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire de 4 à 3 le nombre d'administrateurs et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EWORCS EUROPE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05590. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085928.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.338.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2004*  
*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Michele Amari, employé privé, demeurant Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05596. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085929.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**SOCAMIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 54.322.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

*Signature.*

(086281.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

---

**PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 103.618.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the eighth day of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PACIFIC MEZZ PTE LIMITED, a private company limited by shares organized and existing under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, registered with the Registry of Companies and Businesses of the Republic of Singapore under number 200313143N,

here represented by Ms Cécile Henlé, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Singapore on October 6, 2004.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered Office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Münsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.



## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

9.6. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of Partners**

##### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual Accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first March of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2005.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, PACIFIC MEZZ PTE LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,850.-).

##### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael Kidd, Chartered Accountant, born on March 30, 1960 in Basingstoke (United Kingdom), residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born on September 4, 1951 in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Silviu Savin, Investment Officer, born on February 4, 1971 in Romania, with professional address at 33 Old Broad Street, London EC2N 1HZ, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PACIFIC MEZZ PTE LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de la République de Singapour, ayant son siège social au 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Singapour sous le numéro 200313143N, ici représentée par Melle Cécile Henlé, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapour le 6 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Munsbach dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

9.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature a ou ont été valablement délégué(s) conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée générale des Associés****Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices****Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VII. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2005.

*Souscription - Libération*

PACIFIC MEZZ PTE LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

*Décisions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 30 mars 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni), demeurant 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Silviu Savin, Investment Officer, né le 4 février 1971 en Roumanie, ayant son adresse professionnelle au 33 Old Broad Street, London EC2N 1HZ, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Henlé, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 11, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(087061.3/230/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**DATHEDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.954.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 13 octobre 2004, que:

- le changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, THE SERVER GROUP EUROPE S.A. (B 68.574) a été noté i.e. nouvelle adresse: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- que le changement d'adresse de M. Lennart Stenke, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède a été noté i.e. nouvelle adresse: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- la co-optation (en date du 30 janvier 2004) de M. Lars Ingvarsson, Ljunitsgatan 37, SE-266 33 Munka-Ljungby, né le 1<sup>er</sup> octobre 1952 à Hjärnarp, Suède a été acceptée, et que M. Lars Ingvarsson a été élu comme nouvel administrateur de la société en remplaçant M. Francis Welscher, 3, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède a été réélu comme administrateur-délégué de la société, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03896. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(085940.2/263/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 68.230.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(087270.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**UNITED TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.592.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of September, at 3.00 p.m.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of UNITED TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 30, 2004, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened at 3.00 p.m. and is presided by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Lynn Elvinger, student, residing in Walferdange.

The meeting elected as scrutineer Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one million forty-two thousand five hundred euro (EUR 1,042,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares all fully paid up and with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one million fifty-five thousand euro (EUR 1,055,000.-) divided into three thousand nine hundred forty-four (3,944) Class A Shares and thirty-eight thousand two hundred fifty-six (38,256) Class B Shares all fully paid up and with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue thirty-eight thousand and six (38,006) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class B Shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase and three thousand six hundred ninety-four (3,694) Class A Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A Shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase and to accept the payment of a total share premium of nine billion eight hundred seventy-five million nine hundred sixty-one thousand six hundred eighty-five euro (EUR 9,875,961,685.-) consisting of a share premium of eight billion nine hundred fifty-two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred twenty-two euro (EUR 8,952,961,720.-) to be paid on the Class B Shares and a share premium of nine hundred twenty-two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-five euro (EUR 922,999,965.-) to be paid on the Class A Shares.

3. To accept the subscription of (i) thirty-eight thousand and six (38,006) Class B Shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC., a corporation existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 and to accept payment in full for each such Class B Shares by a contribution in specie consisting of three billion three hundred eleven million two hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight (3,311,286,648) shares in UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S., a company governed by the laws of France, having its registered office located at 4, place Victor Hugo, 92400 Courbevoie, France, registered with the Commercial Registry of Commerce and Corporations of Nanterre, under registration number 439 947 334 RCS Nanterre, representing one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding share capital of UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. and two (2) quotas of ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda, a company registered in the Madeira Free Zone Registry under the number six thousand four hundred and ninety-eight (6,498), taxpayer number 511 117 302, with its head office in Rua dos Murças, number eighty-eight, third floor, parish of Sé, municipality of Funchal representing one hundred per cent (100%) of the quotas of ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda and (ii) three thousand six hundred ninety-four (3,694) Class A Shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, a corporation existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, and to accept payment in full for each such Class A Shares by a contribution in specie consisting of one hundred and fifty-four million six hundred and thirty thousand seventy (154,613,070) shares in Beesail Limited a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Chubb House, Staines Road West, Sunbury-on-Thames, Middlesex, TW16 7AR, England, registered with the Companies House under Company Number 4771514, representing one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding share capital of Beesail Limited and two (2) quotas of ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda, a company registered in the Madeira Free Zone Registry under the number six thousand four hundred and ten (6,410), taxpayer number 511 155 700, with its head office in Rua dos Murças, number eighty-eight, third floor, parish of Sé, municipality of Funchal representing one hundred per cent (100%) of the quotas of ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the capital increase to be resolved by the resolutions to be adopted on items 1 and 2 of the agenda.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the

board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of one million forty-two thousand five hundred euro (EUR 1,042,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares all fully paid up and with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one million fifty-five thousand euro (EUR 1,055,000.-) divided into three thousand nine hundred forty-four (3,944) Class A Shares and thirty-eight thousand two hundred fifty-six (38,256) Class B Shares all fully paid up and with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue thirty-eight thousand and six (38,006) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class B Shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase and three thousand six hundred ninety-four (3,694) Class A Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A Shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase and to accept the payment of a total share premium of nine billion eight hundred seventy-five million nine hundred sixty-one thousand six hundred eighty-five euro (EUR 9,875,961,685.-) consisting of a share premium of eight billion nine hundred fifty-two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred twenty euro (EUR 8,952,961,720.-) to be paid on the Class B Shares and a share premium of nine hundred twenty-two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred sixty-five euro (EUR 922,999,965) to be paid on the Class A Shares.

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC., a corporation existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 by virtue of a proxy given at Hartford, Connecticut, U.S.A. on September 29, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said LATIN AMERICAN HOLDINGS, Inc., prenamed, for thirty-eight thousand and six (38,006) Class B Shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment in full for each such additional Class B Shares by a contribution in specie consisting of three billion three hundred eleven million two hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight (3,311,286,648) shares in UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S., a company governed by the laws of France, having its registered office located 4, place Victor Hugo, 92400 Courbevoie, France, registered with the Commercial Registry of Commerce and Corporations of Nanterre, under registration number 439 947 334 RCS Nanterre, representing one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding share capital of UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. and two (2) quotas of ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda, a company registered in the Madeira Free Zone Registry under the number six thousand four hundred and ninety-eight (6,498), taxpayer number 511 117 302, with its head office in Rua dos Murças, number eighty-eight, third floor, parish of Sé, municipality of Funchal representing one hundred per cent (100%) of the quotas of ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda.

The person appearing acting through its attorney in fact stated that the shares and quotas contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

Proof of the ownership by the person appearing of the shares in UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. and of the quotas in ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. and of the quotas in ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda will be entered into the shareholders' register of those companies immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-eight thousand and six (38,006) Class B Shares corresponding to the contribution in specie to LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC.

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, a corporation existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 by virtue of a proxy given at Hartford, Connecticut, U.S.A. on September 29, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, prenamed, for three thousand six hundred ninety-four (3,694) Class A Shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment in full for each such additional Class A Shares by a contribution in specie consisting of one hundred and fifty-four million six hundred and thirteen thousand seventy 154,613,070 shares in



BEESAIL Limited a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Chubb House, Staines Road West, Sunbury-on-Thames, Middlesex, TW 16 7AR, England, registered with the Companies House under registration number 4771514, representing one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding share capital of BEESAIL Limited and two (2) quotas of ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda, a company registered in the Madeira Free Zone Registry under the number six thousand four hundred and ten (6,410), taxpayer number 511 155 700, with its head office in Rua dos Murças, number eighty-eight, third floor, parish of Sé, municipality of Funchal representing one hundred per cent (100%) of the quotas of ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda.

The person appearing acting through its attorney in fact stated that the shares and quotas contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

Proof of the ownership by the person appearing of the shares in Beesail Limited and of the quotas in ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in BEESAIL Limited and of the quotas in ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda will be entered into the shareholders' register of those companies immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the three thousand six hundred ninety-four (3,694) Class A Shares corresponding to the contribution in specie to UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows.

«The issued capital of the Company is set at one million fifty-five thousand euro (EUR 1,055,000.-) divided into three thousand nine hundred forty-four (3,944) Class A Shares and thirty-eight thousand two hundred fifty-six (38,256) Class B Shares all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and all of which are fully paid up.»

#### *Declaration for Tax Purposes*

Insofar as the contributions in kind results in the Company holding more than 65% of the shares issued by companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption on such contributions.

#### *Estimation of Costs*

The appearing persons declare that the aggregate amount of expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 7,000.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated at 4.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente septembre, à 15.00 heures.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société UNITED TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte du soussigné notaire en date du 30 septembre 2004, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lynn Elvinger, étudiante, demeurant à Walferdange,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital émis de la Société d'un million quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.042.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B, entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-), représenté par trois mille neuf cent quarante-quatre (3.944) parts sociales de catégorie A et trente-huit mille deux cent cinquante-six (38.256) parts sociales de catégorie B toutes entièrement libérées et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Emission de trente-huit mille six (38.006) parts sociales supplémentaires de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie B existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur la présente augmentation de capital et de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts so-

ciales supplémentaires de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur la présente augmentation de capital et acceptation du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf milliards huit cent soixante-quinze millions neuf cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 9.875.961.685,-) consistant en une prime d'émission de huit milliards neuf cent cinquante-deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent vingt euros (EUR 8.952.961.720,-) à être payée sur les parts sociales de catégorie B et une prime d'émission de neuf cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 922.999.965,-) à être payée sur les parts sociales de catégorie A.

3. Acceptation de la souscription de (i) trente-huit mille six (38.006) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC., une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et acceptation de la libération intégrale de ces trente-huit mille six (38.006) parts sociales supplémentaires de catégorie B par un apport en nature, consistant en trois milliards trois cent onze millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit (3.311.286.648) actions de UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 4, place Victor Hugo, 92400 Courbevoie, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 439 947 334 RCS Nanterre, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. et deux (2) parts sociales de ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda, une société inscrite au Registre de la Zone Franche de Madère sous le numéro six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (6.498), numéro fiscal 511 117 302, ayant son siège social à Rua dos Murças, numéro quatre-vingt, troisième étage, parish of Sé, municipalité de Funchal, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales de ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda et (ii) trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et acceptation de la libération intégrale de ces trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts sociales supplémentaires de catégorie A par un apport en nature, consistant en cent cinquante-quatre millions six cent treize mille soixante-dix (154,613,070) actions de BEESAIL, Ltd une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Chubb House, Staines Road West, Sunbury-on-Thames, Middlesex, TW16 7AR, Royaume Uni, inscrite au registre des Sociétés sous le numéro 4771514, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de Beesail, Ltd et deux (2) parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda, une société inscrite au Registre de la Zone Franche de Madère sous le numéro six mille quatre cent dix (6.410), numéro fiscal 511 155 700 ayant son siège social à Rua dos Murças, numéro quatre-vingt, troisième étage, parish of Sé, municipalité de Funchal, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital par les résolutions devant être adoptées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II. Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un million quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.042.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B, entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-), représenté par trois mille neuf cent quarante-quatre (3.944) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et trente-huit mille deux cent cinquante-six (38.256) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide trente-huit mille six (38.006) parts sociales supplémentaires de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie B existantes et donnant droit aux bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur la présente augmentation de capital et de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A existantes et donnant droit aux

bénéfices à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur la présente augmentation de capital et accepte le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf milliards huit cent soixante-quinze millions neuf cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 9.875.961.685,-) consistant en une prime d'émission de huit milliards neuf cent cinquante-deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent vingt euros (EUR 8.952.961.720,-) à être payée sur les parts sociales de catégorie B et une prime d'émission de neuf cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 922.999.965,-) à être payée sur les parts sociales de catégorie A.

Ensuite, M. Tom Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LATIN AMERICAN HOLDINGS, Inc. une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, en vertu d'une procuration donnée à Hartford, Connecticut, U.S.A. le 29 septembre 2004, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de LATIN AMERICAN HOLDINGS, Inc., précitée, trente-huit mille six (38.006) parts sociales supplémentaires de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et accepter la libération intégrale de ces parts sociales supplémentaires de catégorie B par un apport en nature, consistant en trois milliards trois cent onze millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit (3.311.286.648) actions de UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 4, Place Victor Hugo, 92400 Courbevoie, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 439 947 334 RCS Nanterre, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. et deux (2) parts sociales de ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda, une société inscrite au Registre de la Zone Franche de Madère sous le numéro six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (6.498), numéro fiscal 511 117 302, ayant son siège social à Rua dos Murças, numéro quatre-vingt, troisième étage, parish of Sé, municipalité de Funchal, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales de ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda.

Le comparant agissant au nom et pour le compte de LATIN AMERICAN HOLDINGS, Inc. déclare que les parts sociales et les actions apportées en nature sont libres de tout engagement et qu'il n'existe pas d'obstacle à leur libre transfert à la Société.

La preuve de propriété par le comparant des actions dans UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. et des parts sociales dans ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda a été donnée au soussigné notaire.

Le transfert des actions de UNITED TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S. et des parts sociales de ALBATRE - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA E MARKETING Lda à la Société sera inscrit au registre des actionnaires de ces sociétés immédiatement après la signature du présent acte.

Ensuite, l'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le souscripteur et d'émettre les trente-huit mille six (38.006) parts sociales supplémentaires de catégorie B à LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC.

Ensuite, M. Tom Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, en vertu d'une procuration donnée Hartford, Connecticut, U.S.A. le 29 septembre 2004, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION, précitée, trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts sociales supplémentaires de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et accepter la libération intégrale de ces parts sociales supplémentaires de catégorie A par un apport en nature, consistant en cent cinquante-quatre millions six cent treize mille soixante-dix (154.613,070) actions de BEESAIL, Ltd une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Chubb House, Staines Road West, Sunbury-on-Thames, Middlesex, TW16 7AR, Royaume Uni, inscrite au registre des Sociétés sous le numéro 4771514, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de BEESAIL, Ltd et deux (2) parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda, une société inscrite au Registre de la Zone Franche de Madère sous le numéro six mille quatre cent dix (6.410), numéro fiscal 511 155 700 ayant son siège social Rua dos Murças, numéro quatre-vingt, troisième étage, parish of Sé, municipalité de Funchal, représentant cent pour cent (100%) des parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda.

Le comparant agissant au nom et pour le compte de UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION déclare que les parts sociales et les actions apportées en nature sont libres de tout engagement et qu'il n'existe pas d'obstacle à leur libre transfert à la Société.

La preuve de propriété par le comparant des actions de BEESAIL, Ltd et des parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda a été donnée au soussigné notaire.

Le transfert des actions de BEESAIL, Ltd et des parts sociales de ANÓXINA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA Lda à la Société sera inscrit au registre des actionnaires de ces sociétés immédiatement après la signature du présent acte.

Ensuite, l'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le souscripteur et d'émettre les trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) parts sociales supplémentaires de catégorie A à UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-), représenté par trois mille neuf cent quarante-quatre (3.944) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros

(EUR 25,-) et trente-huit mille deux cent cinquante-six (38.256) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Déclaration à des fins fiscales*

Dans la mesure où l'apport en nature aura comme résultat que la Société détient plus de 65% des actions de sociétés constituées à l'intérieur de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant une exemption du droit d'apport.

*Estimation des Coûts*

Les comparants déclarent que le montant total des frais coûts et autres dépenses résultant de la présente augmentation de capital seront supportés par la Société et qu'ils sont estimés à 7.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 16.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elvinger, L. Berthelet, T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, vol. 145S, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2004.

P. Decker.

(086700.3/206/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**UNITED TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(086702.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**E.T.I.C., EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, Société Anonyme,  
(anc. E.T.G.O.C., EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A.)**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.298.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A., en abrégé E.T.G.O.C. S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 338 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, conseil juridique et fiscal, domicilié au 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, en abrégé E.T.I.C. et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts de la teneur suivante:

«La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.»

3. Changement de l'heure de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 9 des statuts.

4. Démission des administrateurs actuels et décharge à leur donner.

5. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

6. Réunion du Conseil d'Administration et élection d'un nouvel administrateur-délégué.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée en EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, en abrégé E.T.I.C.

En conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, en abrégé E.T.I.C.».

*Deuxième résolution*

Il est ajouté un nouvel alinéa 2 à l'article 2 des statuts de la teneur suivante:

«**Art. 2, nouvel alinéa 2.** La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.»

*Troisième résolution*

L'heure de l'assemblée générale annuelle est changée à 15.00 heures et en conséquence l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-trois du mois de juin de chaque année à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Quatrième résolution*

La démission des administrateurs actuels Monsieur Alain S. Garros, la société GUINEA GULF GAS AND OIL HOLDING S.A., en abrégé G.G.G.O.H. S.A., et la société EUROFORTUNE S.A. est acceptée et, par vote spécial, décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sont nommés en leur remplacement à partir de ce jour pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

- ILLUSORIE LIMITED, R. C. Cardiff n° 4.344.161, une société avec siège social au 38, Wigmore Street, W1U 2HA Londres, Royaume Uni;

- LEA-TECH LIMITED, R. C. Cardiff n° 4.277.554, une société avec siège social au 38, Wigmore Street, W1U 2HA Londres, Royaume Uni;

- BROKER CONSULTING S.A., R. C. Luxembourg 99.577, une société avec siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg 51.094, une société avec siège social au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Suite à la résolution qui précède, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni et, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. S. Garros, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(086748.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**E.T.I.C., EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, Société Anonyme,  
(anc. E.T.G.O.C., EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 84.298.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1303 du 12 octobre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(086749.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 32.114.

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAWASHI GERI S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 32.114, constituée suivant acte reçu le 13 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 117 du 10 avril 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 296.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 496.000,- à EUR 200.000,-, par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 296.000,- (deux cent quatre-vingt-seize mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), par remboursement aux actionnaires et par réduction de la valeur comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur comptable des actions et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

J. Elvinger.

(086868.3/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

---

**MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 32.114.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(086869.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

---

**SCHENK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

R. C. Luxembourg B 93.253.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2004*

Le jeudi 30 septembre 2004 à 11.00 heures, les actionnaires de SCHENK LUXEMBOURG S.A. ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis à L-9990 Weiswampach.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Adriaan Herman Schenk, administrateur et Président du conseil d'administration, demeurant à NL-3351 AK Papendrecht, est élu Président de l'assemblée.

Monsieur Arie Pieter Schenk, administrateur, demeurant à NL-3356 CE Papendrecht, et Monsieur Patrick Bernaerd, administrateur, demeurant à B-9940 Evergem, sont appelés comme scrutateurs.

D'accord entre le président et les scrutateurs, Monsieur Michel Ledent, employé, demeurant à B-4877 Olne, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence.

Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

L'assemblée peut donc décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portées à l'ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur;
2. Nomination d'un administrateur.

Le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

1. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de la démission de Monsieur Pierre Conigliaro de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué au 2 août 2004, décide d'accepter la démission ainsi que de lui accorder pleine et entière décharge pour ses mandats passés.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Michel Ledent, employé, né le 15 août 1957 à Rocourt (B), comme administrateur et comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.30 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

A.H. Schenk / A.P. Schenk / P. Bernaerd / M. Ledent

Le Président / Scrutateur / Scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2004, réf. DSO-AV00009. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903433.3/667/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2004.

---

**TODAY'S INK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 100.632.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le 17 septembre à 16.00 heures, les associés de la société TODAY'S INK, S.à r.l. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Beckerich.

Ont comparu:

La société ENERGIPARK REIDEN S.A., avec siège social à Beckerich, au 13, Dikrecherstrooss;  
La société TEBIME HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, au 24, avenue Marie-Thérèse;  
lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TODAY'S INK, S.à r.l., avec siège social à L-8523 Beckerich, au 13, Dikrecherstrooss.

Les associés de la société déclarent prendre les résolutions suivantes:

Les associés acceptent la démission de Madame Bernard Brigitte comme gérante technique. Décharge est donnée à Madame Bernard Brigitte pour l'exécution de son mandat en tant que gérant technique.

Est nommée gérante technique Madame Vincianne Notarnicola, employée, demeurant au 14A, Lutrebois, B-6600 Bastogne.

Est nommée gérante administrative Madame Bernard Brigitte, comptable, demeurant au 5, an der Brem'chen, L-8720 Rippweiler.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 16.30 heures.

ENERGIPARK REIDEN S.A. / -

Signature / Signatures

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2004, réf. DSO-AV00011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903435.3/823/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2004.

**STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Madame Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002. Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085721.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.